

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2020-070 du 23 juin 2020

L'an deux mil vingt, le mardi 23 juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 12 juin 2020 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mme B. MERLIN,

MM. J.F. LALY, X. DUQUESNE, B. ROUSERE, Ph. GORGUET, D. WERBROUCK, G. ALEXANDRE, J.N. MENAGE, E. BURDIK, H. COPIN, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, G. TRANNIN, D. DELEPLACE, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, M. BLONDEL, Ch. DAMBRINE.

M. G. ALEXANDRE, absent et excusé, a été suppléé par Mme A. LEFEBVRE,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. L. DEMARLE,

Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE.

Objet : Enfance Jeunesse – Demande de subvention d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté les actions mises en œuvre par l'intercommunalité au titre de l'enfance et de la Jeunesse qui se traduisent par la le fonctionnement de 7 accueils de loisirs pour les enfants répartis sur le territoire communautaire, d'un accueil de loisirs spécifique pour les adolescents.

Monsieur le Président précise au conseil de communauté les règles imposées par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais concernant le suivi des effectifs présents sur les structures pour pouvoir justifier des aides et des prestations accordées par cet organisme au titre du contrat enfance jeunesse. Ces états de présence doivent être tenus plusieurs fois par jour.

Monsieur le Président indique que pour faciliter la tâche des directeurs l'intercommunalité a acquis un logiciel métier permettant de faciliter la tâche et d'assurer la facturation de la part contributive des familles conformément aux tarifs des animations proposées. De ce fait chaque structure doit disposer d'un matériel informatique pour assurer la tenue des états de présence.

Monsieur le Président propose de procéder au renouvellement d'une partie du parc informatique des accueils de loisirs (six ordinateurs portables et imprimantes) compte tenu de l'âge du matériel utilisé et de l'obsolescence très rapide des matériels. L'investissement a été estimé à 7 000 € sur lequel on peut solliciter une aide de la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 30 % de l'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le projet de renouvellement d'une partie du parc informatique nécessaire au fonctionnement des accueils de loisirs de l'intercommunalité ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais une subvention sur cette opération ;
- de prévoir les crédits nécessaires à cette opération au titre du budget principal de l'intercommunalité (opération n° 36 – Article 2183).

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 23 juin 2020 et transmission en Préfecture.*

Le Président,

Jean-Jacques COTTE



Le Président,

Jean-Jacques COTTE



2020-070 du 23/06/2020

Enfance Jeunesse – Investissement

Demande d'aide à la CAF